Comment lier votre affaire à votre compte dans le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario

Le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario est le système en ligne qu'utilise la Commission de la location immobilière (CLI). Il peut servir à une foule de choses, par exemple :

- voir à quelle date votre audience est prévue;
- transmettre des preuves à la CLI en vue de votre audience;
- consulter des documents en lien avec votre audience;
- voir si la CLI a rendu une décision.

Pour ce faire, vous devrez peut-être lier votre dossier de la CLI à votre compte dans le Portail. Si vous n'avez pas de compte, consultez la fiche **Comment créer un compte sur le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario**.

Votre numéro de dossier et votre NIP

Vous avez besoin du numéro de dossier et de votre NIP à la CLI pour lier votre dossier à votre compte dans le Portail.

Le numéro de dossier est alphanumérique et commence par les lettres « LTB ». Le NIP se compose de cinq chiffres.

La CLI vous enverra une lettre contenant cette information lorsque :

- votre propriétaire aura déposé une requête contre vous, ou que
- vous aurez déposé une requête contre votre propriétaire par la poste, par messagerie, par courriel ou en personne.

Vous n'avez pas besoin de lier votre dossier si vous avez déjà utilisé le Portail pour déposer une requête en ligne.

Si vous avez perdu votre NIP, que vous ne l'avez pas reçu ou qu'il ne fonctionne pas, communiquez avec la CLI :

- Courriel : **LTB@ontario.ca**
- Téléphone : **416 645-8080** ou **1 888 332-3234** (sans frais)

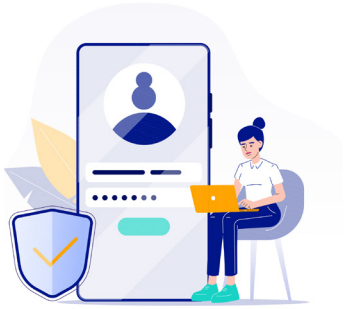

Pour ouvrir une session dans le Portail

1. Allez à **tribunalsontario.ca/cli/portail-de-tribunaux-decisionnels-ontario**.
2. Cliquez sur le bouton **Accéder au Portail de Tribunaux décisionnels Ontario** en bas à droite.
3. Connectez-vous à votre compte Mon Ontario.

Si vous n'avez pas de compte Mon Ontario, lisez la fiche **Comment créer un compte sur le Portail de Tribunaux décisionnels Ontario**.

Pour lier votre dossier à votre compte

1. Cliquez sur le bouton **+ Lier mon compte à un dossier**
2. Entrez votre **numéro de dossier** et votre **NIP** de la CLI.
3. Cliquez sur **Soumettre**.

Vous pouvez maintenant consulter l'information sur votre affaire à la CLI.

Pour obtenir de l'aide

Tribunaux décisionnels Ontario a un guide que vous pouvez consulter si vous avez du mal à créer un compte sur le Portail : **tribunalsontario.ca/cli/portail-de-tribunaux-decisionnels-ontario/aide**.

Vous pouvez aussi communiquer avec Tribunaux décisionnels Ontario : **tribunalsontario.ca/cli/portail-de-tribunaux-decisionnels-ontario/communiquer**.

Enfin, il y a des organismes communautaires qui peuvent vous aider : appelez au **2-1-1** ou rendez-vous sur le site **211ontario.ca**.

Pour en savoir plus sur le droit du logement, visitez le site **justicepasapas.ca**. Ce site contient des renseignements généraux pour les personnes résidant en Ontario, au Canada, et ne peut servir de conseils juridiques.

This tip sheet is also available in English.

Produit en partenariat avec Services juridiques communautaires de Mississauga.

Revisé : Octobre 2025